

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°915 DU 9 NOVEMBRE 2013

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 180e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 22 pages

Distribué à 15.100 personnes

L' ÉDITION DU WEEK END

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Gouverner c'est prévoir, mais nos politiques n'ont pas cette ambition : occuper le pouvoir leur suffit.».

SIMONE WAPLER

UNE ÉCONOMIE
AYANT UN NIVEAU
ÉLEVÉ D' IMPORTATIONS
FAVORISE
UN CHÔMAGE
DE MASSE

ÉCHEC
DES NÉGOCIATIONS
ENTRE L' IRAN
ET LES USA
SUR LE NUCLÉAIRE
ONT ÉCHOUÉ ?

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

ET SI LA JUSTICE ALLAIT BEAUCOUP PLUS LOIN À POINTE À PITRE

Le directeur de cabinet du maire de Pointe-à-Pitre, Jean-Marc Solvar, a été entendu mardi dernier par la PJ. Il est suspecté d'avoir fait payer illégalement par la municipalité des travaux réalisés dans sa maison. Dans cette affaire, le journaliste de Guadeloupe 1ere Gilbert Pincemail, sa compagne Maguy Céligny ainsi qu'un entrepreneur ont également été entendus. Tout comme celle de Jean-Marc Solvar, les gardes à vue ont été levées dans la matinée de jeudi. Le procureur de la république doit informé lui qui défend paraît il les intérêts de notre société . Ce dernier est soupçonné de détournements de fonds publics. Il aurait falsifié des pièces pour faire payer par la ville des travaux réalisés à son domicile. Il aurait ainsi détourné de l'argent pour acheter des matériaux via un compte de la société de communication gérée par Maguy Céligny. Pour l'heure, aucune mise en examen n'a été notifiée aux intéressés. Mais le maire de Pointe-à-Pitre a indiqué dans un communiqué « avoir porté plainte ». Jacques Bangou a expliqué « qu'en attendant que la justice se prononce sur le degré exact de cette implication, il a demandé de le suspendre à titre conservatoire de ses fonctions ».Et d'ajouter : « Cette information et cette décision sont forcément très douloureuses concernant un homme ayant fait preuve, par ailleurs de nombreuses qualités, et un compagnon de route apprécie ». Le maire de Pointe-à-Pitre de conclure : « Il revient à la justice d'enquêter et de statuer. Je veillerais à défendre scrupuleusement les intérêts de la ville ». Enfin pourrait on dire ? Depuis longtemps nous entendons des bruissements sur les comportements de la direction pointoise : travail clandestin , embauche des membres de la famille et des amis et utilisation à des fins personnelles de l'argent du contribuable de pointois . Il faut donc enquêter en profondeur pour connaître les responsabilités. Solvar par exemple, est resté longtemps directeur de la caisse des écoles avant de devenir

directeur du cabinet . Il a été remplacé à ce poste par le secrétaire de la fédération socialiste de la Guadeloupe . Qu' a t il fait pendant cette période . Les langues des fournisseurs doivent se délier . Par ailleurs , les pointois doivent savoir si l'action de la justice a véritablement débuté . Seule une connaissance du contenu de la plainte et de ses modalités d'exercice que le maire dit avoir déposé permettra aux citoyens de la ville de le savoir.

IL FAUT CHANGER LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR DONNER UNE CHANCE AU DÉVELOPPEMENT EN GUADELOUPE

L'augmentation des dépenses publiques n'est pas un indicateur de bonne gestion comme semble le croire les conservateurs socialistes de l'ordre colonial . Affirmer avec aplomb comme le font les ministres de l'outre mer depuis de très nombreuses années est une ineptie. Au contraire, les dépenses publiques décidées par la France pour notre pays ont engendré un système économique structurellement déséquilibrée . Les dépenses de l'administration publique sont une des composantes majeures de la consommation et de l'investissement de la Guadeloupe. Ces derniers sont satisfaites par des importations qui représentent un pourcentage élevé des ressources mises à la disposition des guadeloupéens (30%) . La «loi de Thirlwall», formulée à la fin des années 1970 par l'économiste post-keynésien du même nom, dit qu'un pays , dont l'économie est très ouverte au commerce avec le reste du monde, ne peut espérer relancer son économie, sans agir sur ses échanges commerciaux. Ou bien il parvient à augmenter fortement ses exportations, ou bien il réduit fortement sa propension à consommer des biens et services importés plutôt que produits sur son territoire. Sans cela, elle ne pourra pas sortir du chômage de masse et du déficit commercial. Le raisonnement permettant de justifier cette affirmation est d'une simplicité déconcertante. Les exportations sont une demande qui s' adresse à notre appareil productif. Plus nous exportons, plus cela stimule notre appareil productif. En revanche, les importations (achats que nous réalisons à l'étranger) font moins fonctionner l'économie . Keynes disait que « dans un système ouvert, le multiplicateur de l'investissement supplémentaire contribuera en partie à relever l'emploi dans les pays étrangers ». Il en résulte que la propension d'une économie mue par les importations à créer des emplois et à stimuler la croissance est très faible . En réalité , toute augmentation des dépenses publiques renforce l'économie structurellement déséquilibrée qu'est devenue notre économie.

L'AGENCE DE NOTATION S&P ABAISSE LA NOTE DE LA FRANCE

L'agence de notation S&P a annoncé vendredi avoir décidé d'abaisser d'un cran, de AA+ à AA, la note à long terme de la France, jugeant que les réformes de François Hollande n'auront pas les effets escomptés tant les marges de manœuvre sont étroites. Pour elle, l'exécutif à les mains liées. Le "manque de marge de manœuvre budgétaire" du gouvernement notamment pour augmenter ses recettes et "les mesures de politique économique mises en œuvre" depuis la dernière confirmation de sa précédente notation le 23 novembre 2012 ne permettront pas de faire baisser le chômage sous la barre des 10% avant 2016. "Nous pensons également que la faible croissance économique limite la capacité du gouvernement à consolider le redressement des finances publiques". Elle place le pays en perspective "stable", précisant que "Les facteurs de risques pesant sur la qualité de crédit de la France s'équilibrent". Sa note a une chance sur trois d'être relevée d'ici deux ans. L'agence de notation, pour justifier sa nouvelle dégradation de la France, reproche notamment au gouvernement de ne pas mener des politiques structurelles suffisantes pour réduire le taux de chômage en dessous de 10%. Or, pourtant, depuis l'accord de janvier 2013 sur l'emploi, la réforme du marché du travail est en route : mobilité des salariés, baisse temporaire des rémunérations, licenciements économiques... De nombreux points du Code du Travail ont été revus. Début 2012, l'agence avait fait perdre son Triple A à la France. À l'époque candidat à l'élection présidentielle, François Hollande avait jugé que cette décision représentait une "bataille perdue" pour son prédécesseur, Nicolas Sarkozy.

LA REPRISE EN FRANCE EST ELLE DÉJÀ TERMINÉE ?

Publiées par l'Insee et les Douanes, les statistiques du jour sont très maussades. La production manufacturière a reculé de 0,7% en septembre, le commerce extérieur reste dans le rouge. L'investissement dans l'industrie devrait se replier de 7% cette année et de 2% en 2014. Le gouvernement a-t-il vendu la peau de l'ours ? Après avoir martelé cet été que la France était sortie de la crise, que la reprise était devenue enfin une réalité, l'exécutif

devrait afficher davantage de prudence au cours des prochains mois. Au regard de ces éléments, les statistiques portant sur la croissance au troisième trimestre, que l'Insee communiquera jeudi prochain, seront donc très attendues. L'Insee anticipe une stabilité du PIB. En 2013, l'investissement est très mal orienté... Alors que le gouvernement vise une croissance de 0,9% -1% l'année prochaine, le millésime 2014 ne s'annonce pas vraiment flamboyant. Selon l'enquête de conjoncture dans l'industrie réalisée après des chefs d'entreprises, l'investissement devrait chuter de 7% cette année. Et l'année prochaine ? L'investissement est anticipé en baisse de 2% l'année prochaine. La morosité de la demande intérieure et extérieure n'explique pas à elle seule ce recul de l'investissement. "La perte passée de compétitivité se traduit par un recul des montants des résultats qui pourrait. A moins que les effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sur l'investissement ne soient bientôt perceptibles. Pour réduire le déficit public, dans un contexte de croissance économique qui s'annonce durablement faible, le seul levier restant à actionner est celui de la baisse des dépenses. C'est du reste, ce que préconisent de longue date la commission européenne et l'OCDE. François Hollande a fini par adopter leur discours, soulignant dès sa conférence de presse de novembre 2012 le poids excessif des dépenses publiques. La lettre de mission envoyée récemment à deux anciens ministres du Budget (l'UMP Alain Lambert et le socialiste Martin Malvy), chargés d'identifier les économies possibles dans la sphère des collectivités locales, reprend avec force ce credo. « La dépense publique a atteint en 2012 un niveau sans précédent, 56% de la richesse nationale. Comment expliquer, alors, que le poids de la dépense publique est largement supérieur en France (56,6% du PIB en 2012) à la moyenne de la zone euro (49,9% du PIB, selon Eurostat), un dépassement qui paraît injustifiable, et qui imposerait des coupes drastiques et immédiates ? Bien sûr, il existe des gaspillages, en France. Le fameux mille-feuille territorial, l'addition de strates au niveau local, pourrait donner lieu à des économies substantielles, mais guère plus que 1 ou 2% du PIB. Car, pour aller au-delà, il faudrait s'attaquer aux dépenses qui sont véritablement plus élevées en France qu'ailleurs, à savoir les dépenses sociales. Elles représentent 58% du total des crédits publics, et ce sont elles qui ont augmenté depuis trente ans. Elles sont plus élevées en raison du choix fait en France d'assurances sociales (maladie, retraite), à caractère public, alors qu'ailleurs, leur financement est plus largement de nature privée (les assurés paient autant, mais à des assureurs privés, il ne

s'agit donc pas de dépense publique). Pour s'attaquer vraiment à la dépense, François Hollande est-il prêt à couper dans les dépenses de retraite, d'assurance maladie, dans les allocations pour handicapés? Un président socialiste peut-il aller plus loin dans la remise en cause du modèle social que ne l'a fait son prédécesseur UMP ? Bref, peut-il doubler Sarkozy sur sa droite ? Tout semble indiquer que la reprise a fait long feu.

DÉTECTER À DOMICILE SOI MÊME LE SIDA

Dans beaucoup de pays au monde, les auto-tests existent depuis des années, mais pas encore en France. Ce sera désormais chose faite à partir de 2014. Les auto-tests permettront de dépister le sida soi-même et à domicile, à l'aide d'une simple goutte de sang. Interpellée en avril dernier, Marisol Touraine avait annoncé qu'elle souhaitait mettre en place des auto-tests en France, afin de favoriser le dépistage du Sida. A noter que l'autorisation de tels tests en France répond à une promesse de campagne de François Hollande. La ministre de la Santé rappelait qu'« il y a aujourd'hui environ 30 000 personnes en France qui sont séropositives sans le savoir et donc la priorité pour moi est de tout mettre en œuvre pour favoriser le dépistage ». Pour elle, « l'année 2014 sera celle de la mise en place des auto-tests. J'ai donné le feu vert à la demande des autorisations nécessaires pour ces auto-tests qui permettront à une population limitée, mais bien identifiée, de pouvoir pratiquer des tests (...). Les fabricants devront obtenir un marquage CE conformément au règlement européen, et mettre en place un dispositif spécifique d'information et d'accompagnement des utilisateurs, dans la mesure où les résultats des tests doivent être confirmés par un tests sanguin classique. (...) Ce n'est pas une solution miracle, mais un outil complémentaire ». Selon Marisol Touraine, les auto-tests sont destinés en particulier à ceux qui échappent aux campagnes de dépistage du Sida, ou qui ne souhaitent pas se rendre dans les centres de dépistage ou les hôpitaux.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA 37e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

La 37e session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui réunit tous les États membres de l'Organisation, a accueilli le 7 novembre une nouvelle édition du Forum des Dirigeants autour de la thématique « Mobilisation et contribution de l'UNESCO à l'agenda post-2015 à travers l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information ». Le but du Forum était de redynamiser l'engagement de la communauté internationale en faveur de la promotion d'objectifs concrets de développement, alors que les Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM), adoptés en 2000, doivent être atteints au plus tard en 2015. « L'enjeu de ce débat », a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, « la clef du succès, c'est d'identifier les facteurs de durabilité qui nous aideront à obtenir des résultats à long terme. La solution réside dans l'Acte constitutif de l'UNESCO : la paix et le développement durables doivent être ancrés dans une base plus solide que les accords politiques et économiques ; ils doivent être fondés sur la dignité humaine et l'état de droit, et renforcés par la liberté d'expression et l'accès à l'information. » Cet événement a compté avec les interventions de Laura Chinchilla, Présidente du Costa Rica, Moncef Marzouki, Président de la Tunisie, Algirdas Butkevicius, Premier ministre de la Lituanie, ainsi que de ministres provenant de cinquante-quatre pays. Leurs contributions à ce débat très vivant ont été modérées par Shashi Tharoor, Ministre d'État au Développement des ressources humaines de l'Inde, et par M. Stephen Cole, présentateur de la chaîne de télévision Al Jazeera English. La Présidente du Costa Rica a plaidé pour un nouveau contrat social qui réponde aux défis éthiques, notamment pour un « contrat naturel » qui garantisse que l'homme cesse de piller la nature et devienne, à l'inverse, son gardien. Comme de nombreux autres intervenants, Mme Chinchilla a évoqué l'urgence d'établir des relations harmonieuses avec la nature et entre les populations.

Cette condition est l'essence du développement durable, qui doit impliquer de nouvelles actions visant à lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation des océans. L'éducation doit rester un objectif-clé du prochain agenda, a déclaré le Président de la Tunisie, qui a appelé de ses vœux des systèmes éducatifs qui encouragent la créativité et la pensée critique ainsi que la formation professionnelle, l'acquisition de compétences numériques et l'ouverture aux autres cultures. Nous devons multiplier nos efforts pour éradiquer l'analphabétisme, a-t-il ajouté, mais nous ne devons pas oublier que l'éducation nous prépare à la vie en société. M. Marzouki a également déclaré qu'il fallait trouver un juste équilibre entre le besoin de préparer les individus, en particulier les jeunes, au monde du travail, et les exigences d'une pleine citoyenneté dans un monde de plus en plus complexe et diversifié. Le Premier ministre de la République de Lituanie, Algirdas Butkevičius, a quant à lui souligné que l'UNESCO était directement et indirectement concernée par chacun des Objectifs du Millénaire pour le développement, et a insisté sur le fait que l'agenda post-2015 devait permettre des synergies entre les sciences, les politiques publiques et la société. Il a également souligné le rôle joué par la culture pour parvenir à ces synergies. Tout au long de la journée, des ministres du monde entier ont échangé leurs points de vue sur la façon de parvenir à la paix et au développement durables dans un monde incertain, dont les défis transcendent les frontières nationales. Il y a eu un consensus général sur la nécessité de suivre le chemin tracé par les ODM, mais surtout sur l'importance de reconnaître le rôle central de la culture au moment d'élaborer la prochaine série d'objectifs de développement. Les participants ont également exprimé leur soutien déterminé à l'initiative de l'Éducation pour tous (EPT) coordonnée par l'UNESCO, soulignant que l'accès à l'école est insuffisant s'il n'est pas accompagné d'une éducation de qualité. Bien que les ODM aient aidé à accomplir des progrès considérables pour lutter contre la pauvreté, la maladie, l'ignorance et les inégalités, les participants se sont accordés sur le fait qu'il reste encore beaucoup d'efforts à fournir car des millions de femmes, d'hommes, de filles et de garçons sont encore prisonniers de conditions de vie inhumaines. Les intervenants ont reconnu leur responsabilité collective d'imaginer de nouvelles approches pour répondre aux besoins des personnes qui vivent dans la pauvreté ou aux marges de la société. L'une des leçons tirées des efforts entrepris pour atteindre les ODM a été que le développement durable et équitable ne repose pas uniquement sur des mesures

économiques. Il requiert des approches orientées vers les populations, qui permettent aux individus et aux communautés d'acquérir les outils dont ils ont besoin pour développer leur potentiel propre. De nombreux intervenants, faisant écho aux mots de la Directrice générale de l'UNESCO, ont mentionné que le développement durable ne pouvait être atteint que s'il était intégré à l'expérience culturelle des populations. La culture est une source d'identité, de prospérité et d'harmonie sociale. L'UNESCO doit promouvoir les forces positives de la culture, et empêcher sa politisation aux fins d'opposer les peuples et les nations et de semer le conflit et la terreur. La création de synergies et de nouvelles connexions fut un thème récurrent des discussions, qui ont rappelé la nécessité de construire des ponts entre le développement et la culture, l'éducation et la démocratie, l'emploi et la créativité, la durabilité et le partage de connaissances. Le Forum a donné forme à une vision qui s'attaque à la pauvreté et à l'exclusion à travers des actions qui promeuvent l'égalité et la dignité de tous, notamment les femmes, les jeunes et les minorités. Les idées et suggestions évoquées lors du Forum des Dirigeants influenceront les débats à venir de la Conférence générale et les discussions futures, contribuant à informer les gouvernements et les organisations intergouvernementales au sujet de l'agenda de développement mondial post-2015.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

HAÏTI : APPLIQUER LE DROIT DES SALAIRES EST IMPÉRATIF

Le gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté un de ses objectifs fondamentaux justifié par l'état lamentable de la situation sociale . Pour se faire, il semble privilégier la création de multiples programmes tels que : Ti manman chérie, panier de solidarité, restaurant communautaire, kore-étudiant...pour sinon éradiquer la pauvreté du moins pour la réduire sensiblement. Cependant ces instruments ne seront certainement pas suffisants . Il faudra utiliser d'autres moyens plus solides comme la politique salariale . Il est étonnant à cet égard que ne soit pas mobilisés les moyens légaux et réglementaire dont fourmillent la législation sociale haïtienne sur les salaires .

Tout d'abord , les articles 35.1 et 35.2 de la constitution qui postulent que : « Tout employé d'une institution privée ou publique

a droit à un juste salaire, au repos, au congé annuel payé et au bonus. L'Etat garantit au travailleur, l'égalité des conditions de travail et de salaire quel que soit son sexe, ses croyances, ses opinions et son statut matrimonial ».

Ensuite, le salaire servant à satisfaire les besoins essentiels du travailleur, le législateur a élaboré une réglementation étendue qui s'articule autour de deux séries de dispositions : Tout d'abord le droit du travail prévoit un salaire minimum. Le salaire minimum assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles, la garantie de leur pouvoir d'achat. Il a été créé par une loi de 10 août 1934. Il est régi aujourd'hui par l'article 137 du code du travail qui stipule que « le salaire minimum est fixé par la loi ou par décret pris sur rapport motivé du conseil supérieur des salaires ». La dernière fixation du salaire minimum date d'une loi de 2009. Cet article exige que pour toute fixation du salaire minimum, il faut un rapport du conseil supérieur des salaires qui doit être fondé sur la hausse du coût de la vie comme indiqué par l'indice officiel de son augmentation fourni par l'institut haïtien des statistiques et d'informatique. Ce salaire, selon l'article 51 de la loi sur les assurances sociales, est exempté des charges de l'assurance maladie payées par le salarié. Ces dernières sont à la charge de l'employeur. Ensuite, un décret du 27 mai 1986 a créé une commission tripartite des salaires qui est chargée de fixer les salaires minimaux dans les entreprises toutes les fois qu'il s'agira de salaires minimaux plus élevés que les salaires minimaux déjà fixés par le conseil supérieur des salaires et que ces salaires font l'objet de réclamations à caractère conflictuel soumises obligatoirement à la médiation de la direction du travail. Cette commission doit recommander au gouvernement des éléments de fixation des salaires minimaux par branche d'activité ou groupement professionnels. Lorsque les recommandations de la commission sont approuvées par le ministre des affaires sociales, les salaires minimaux sont fixés par un arrêté du président de la République qui doit être publié dans le moniteur. Cet arrêté a force légale au même titre que la loi sur le salaire minimum. Des sanctions pénales sont infligées en cas de refus d'application de ces dispositions salariales.

Ces dispositions ne sont malheureusement pas toujours appliquées. Le droit du travail haïtien qui n'a rien à envier aux droits du travail les plus développés est en effet trop souvent ineffectif sans que cela ne gêne les différents acteurs. Cette

situation est d'autant plus inadmissible que les dispositions sur les salaires peuvent être mises en œuvre à la fois par l'exécutif et le législateur .

L' ASSOCIATION HAÏTIENNE DES ÉCONOMISTES ÉVALUE LA CONJONCTURE

Pour le mois d'octobre 2013, l'AHE a réalisé un sondage par téléphone du 29 au 31 octobre 2013 auprès d'un échantillon de 102 personnes résidant dans la zone métropolitaine âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas. La question posée était, sont-ils : tout à fait inquiet, plutôt inquiet, plutôt pas inquiet, pas du tout inquiet. La réponse à 60% indique un niveau d'inquiétude élevé sur les perspectives économiques du pays pour les prochains mois. Ce score témoigne d'un fort niveau de préoccupation, voire de crainte, au sein de la population. On notera, qu'environ un tiers (33%) se montre plutôt inquiet pour les mois à venir. Ils ne sont que 7% à exprimer un sentiment d'optimiste. La lutte contre le chômage demeure en tête la priorité des Haïtiens en matière économique avec 65% des sondés. La lutte contre l'inflation arrive en deuxième position. La lutte contre la corruption arrive en troisième position devant les préoccupations du déficit budgétaire du gouvernement et de la lutte contre la contrebande et les fraudes fiscales. Et enfin le volume de plus en plus élevé des importations venues de la république voisine reste secondaire aux yeux des Haïtiens. 80% des haïtiens interrogés estiment que les prix ont augmenté au cours des douze derniers mois, 10% des gens interviewés pensent que les prix sont restés identiques et 10% déclarent avoir perçu une diminution des prix. Le sentiment selon lequel cette inflation va se poursuivre au cours de l'année à venir (2013-2014), fait quasiment l'unanimité avec 95%. Il s'agit même d'une certitude pour la majorité des personnes interrogées.

IRAN /ÉTATS UNIS

LA NÉGOCIATION SUR L' ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Les négociations sur le nucléaire iranien n'ont pas abouti à Genève, dans la nuit de samedi à dimanche 10 novembre, date de la fin du sommet. Les ministres des affaires étrangères de l'Iran et du groupe 5+1 (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Chine, qui a dépêché un vice-ministre), se séparent

donc après avoir semblé toucher du doigt un accord. Une prochaine session, la troisième depuis l'élection du modéré Hassan Rohani à la présidence iranienne, doit se tenir dans 10 jours. Mohammad Javad Zarif, le ministre iranien des Affaires étrangères a affirmé ne "pas être déçu" en dépit de l'absence d'accord. "Nous travaillons ensemble et heureusement nous allons être capables de parvenir à un accord quand nous nous rencontrerons à nouveau", a affirmé M. Zarif. L'objectif de ces négociations, dont les termes sont tenus secrets, est de parvenir à un "accord intérimaire", avant de passer à un accord permanent qui permettrait d'encadrer le programme iranien, soupçonné d'avoir une dimension militaire. Le dialogue avait connu une accélération inattendue vendredi. Le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, avait interrompu sa tournée au Proche-Orient, et quitté précipitamment Israël pour peser sur les négociations. Les autres ministres du groupe 5+1 avaient également bouleversé leurs agendas. Samedi soir, le président iranien, Hassan Rohani, cité par l'agence Irna, appelait encore les puissances à ne pas rater une "occasion exceptionnelle".

CHINE

3e PLÉNUM DU 18e COMITÉ CENTRAL DU PCC

Les dirigeants chinois se réunissent à huis clos pour quatre jours à partir de samedi pour le troisième plénum du 18e comité central qui doit fixer le cap des dix années qui viennent alors que Pékin cherche à réorienter son économie de pour qu'elle se libère de sa dépendance aux exportations. Le président chinois Xi Jinping et le Premier ministre Li Keqiang vont devoir exposer de nouveaux relais de croissance alors que la deuxième économie mondiale montre des signes de ralentissement, alourdie par le poids de la surcapacité, d'un endettement colossal et par une envolée des prix de l'immobilier. Peu d'éléments devraient filtrer de la réunion des 250 membres du Comité central du Parti communiste chinois, même s'il est d'usage que l'agence Chine nouvelle publie une longue synthèse le dernier jour. Sans donner davantage de détails, la chaîne d'état anglophone a indiqué samedi matin que la réunion avait commencé. Si certains sujets politiques et sociaux, corruption ou pollution par exemple, devraient être évoqués en plus des dossiers économiques, il est vain d'attendre une quelconque avancée sur le plan institutionnel. La Chine ne peut prospérer que sous la conduite du Parti, a réaffirmé avec emphase l'Institut de recherches historiques du PCC vendredi dans les colonnes du Quotidien du

peuple. S'adressant à ceux qui "prêchent la reproduction sans discernement du système occidental", il assure que le PCC restera aux commandes. Sur le plan économique, les promesses sont, au contraire, plus nombreuses. Après trois décennies de croissance à deux chiffres, l'économie chinoise est en passe d'enregistrer une hausse de 7,5% de son produit intérieur brut, la plus faible depuis la fin des années 1990. Pour enrayer le déclin, le gouvernement s'est engagé à permettre au marché de jouer un plus grand rôle dans la fixation des prix du capital, du foncier, de l'énergie, tout en réduisant le poids de la bureaucratie. Cela laisse entendre que les réformes les plus importantes devraient concerner la libéralisation des taux d'intérêt et des modifications budgétaires qui pourraient permettre aux collectivités locales d'améliorer la gestion de leur dette et d'être moins dépendantes de la vente de terrains pour obtenir des revenus. La volonté de la nouvelle équipe dirigeante de réformer réellement le pays se mesurera à ses décisions, mais le Comité central du PCC pourrait déjà donner quelques indices. Certaines de ses réunions servent de rampes de lancement aux réformes économiques majeures entreprises par Pékin, comme en 1994, lorsqu'il avait mis sur les rails l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du Commerce. Mais d'autres n'ont jamais produit les effets escomptés. Par nature, les grandes déclarations qui y sont prononcées sont vagues, voire délibérément énigmatiques, mais les observateurs de la vie politique chinoise estiment que le ton adopté peut suffire à donner la mesure des ambitions de Pékin. "Depuis les réformes de la fin des années 1970, les dirigeants ont tous, sans exception, dit que la croissance était la première priorité", rappelle Zhao Xijun, vice-président de l'Institut de la Finance et de la Bourse de l'université pékinoise de Renmin.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie boursière cède du terrain ce vendredi matin, dans le sillage de Wall Street hier soir, après la publication d'un PIB américain...

meilleur que prévu au 3ème trimestre. Après la baisse de 0,97% du Dow Jones et surtout de 1,9% du Nasdaq hier à New York, l'indice Nikkei a cédé ce matin 1% à la clôture de Tokyo. De son côté, Hong Kong perd 0,7% en séance, le Shanghai Composite recule de 0,8%, Taiwan cède 0,6% et Séoul baisse de 0,9%. Enfin, Sydney lâche 0,4%, Singapour cède 0,6% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) recule de 0,4%. Les investisseurs préfèrent prendre des bénéfices après l'annonce d'une hausse de 2,8% du PIB des Etats-Unis au 3ème trimestre, un chiffre très supérieur aux attentes (2%) et qui pourrait inciter la Fed à réduire son soutien au marché plus vite qu'anticipé par les marchés... Un autre indicateur clé pour la Fed, celui de l'emploi américain en octobre. Les marchés asiatiques se montrent également nerveux avant une importante réunion du parti communiste chinois qui doit déterminer à partir de demain et jusqu'au mardi 12 novembre, le contenu et le calendrier des réformes économiques pour les années à venir.

ÉTATS UNIS

Wall Street, qui a décroché jeudi après la forte croissance du PIB aux USA pour le troisième trimestre (+2,8%) qui laissait craindre une baisse des rachats d'actifs de la Fed, a terminé en nette progression ce vendredi soir, après des statistiques contradictoires. Les chiffres de l'emploi américain sont ressortis largement meilleurs que prévu, mais l'indice de confiance de l'Université du Michigan a corrigé au plus bas niveau depuis la fin de l'année 2011. Du côté des sociétés, Twitter, qui a flambé de 72% jeudi pour sa première séance, a rendu 7% aujourd'hui sur le Nyse. Le DJIA affiche un nouveau sommet historique en progressant de 1,08% à 15.761 pts, le Nasdaq a repris 1,60% à 3.919 pts, et le S&P500 a grimpé de 1,34% à 1.771 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA monte de 0,9%, le Nasdaq perd 0,1% et le S&P500 gagne 0,5%.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en petite baisse vendredi dans un contexte de morosité pour les entreprises, le CAC 40 étant particulièrement affecté après la dégradation de la note de la France par l'agence Standard & Poor's. À Paris, le CAC 40 a terminé en recul de 0,48% (-20,55 points) à 4.260,44 points et il affiche une baisse hebdomadaire de 0,3%. Le Footsie britannique a gagné 0,17% et le Dax allemand a cédé 0,03%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,27% et que le FTSEurofirst 300 a reculé de

0,2%, ramenant sa progression hebdomadaire à 0,37%.L'agence Standard & Poor's, qui avait été la première à priver la France de son triple A en janvier 2012, a abaissé vendredi sa note à long terme de AA+ à AA. Elle estime insuffisantes les réformes engagées par l'exécutif pour améliorer le potentiel de croissance et consolider le redressement des finances publiques, un jugement que conteste par l'exécutif.Sur le marché obligataire, la décision de Standard & Poor's a provoqué un repli limité des obligations souveraines françaises, le rendement à 10 ans restant proche de 2,2%.Au niveau des valeurs, plusieurs baisses sont notables. Le titre de Finmeccanica a perdu 5,99% à 5,10 euros après un avertissement du groupe sur ses résultats et l'action Telecom Italia a reculé de 5,56% à 0,68 euro, au lendemain de l'annonce d'un vaste plan de cessions d'actifs et d'émissions d'obligations.

CHANGE

L'euro reculait vendredi face à un dollar revigoré par des chiffres biens meilleurs que prévu sur l'emploi aux États-Unis de nature à relancer les spéculations sur un durcissement prochain de la politique monétaire américaine, actuellement très accommodante.Vers 22H00 GMT , l'euro valait 1,3368 dollar contre 1,3414 dollar jeudi à la même heure.La monnaie unique européenne progressait face au yen, à 132,40 yens contre 131,50 yens la veille.Le dollar gagnait du terrain face à la monnaie nippone, à 99,04 yens contre 98,02 yens jeudi soir.L'économie américaine a créé 204.000 emplois nets en octobre, alors que les analystes en attendaient deux fois moins craignant un impact négatif de la paralysie partielle de l'État fédéral lors des 16 premiers jours du mois. Vers 22H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 83,45 pence pour un euro et baissait face au dollar, à 1,6019 dollar pour une livre.La devise helvétique reculait face à l'euro, à 1,2316 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,9216 franc suisse pour un dollar.La devise chinoise a terminé à 6,0908 yuans pour un dollar contre 6,0915 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.285,50 dollars au fixing du soir contre 1.307,25 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont terminé en hausse vendredi à New York, stimulés par de bons chiffres sur l'emploi américain et par un regain d'incertitudes sur les négociations avec l'Iran.Le baril de light sweet

crude (WTI) pour livraison en décembre a progressé de 40 cents pour s'établir à 94,60 dollars. Le taux de chômage aux Etats-Unis a légèrement augmenté en octobre, de 0,1 point à 7,3%, mais l'économie américaine a créé bien plus d'emplois que prévu malgré la paralysie budgétaire dans le pays: les nouvelles embauches ont grimpé à 204.000 alors que les analystes n'en attendaient en moyenne que 100.000. Cette bonne nouvelle a été accueillie prudemment par les investisseurs car elle a des effets contrastés sur les cours. Des données plus solides signifient que l'économie se renforce, toujours un bon signe pour la demande énergétique aux Etats-Unis, premier consommateur mondial d'or noir, remarque Tim Evans de Citi.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L' EMPLOI .

Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou les annonces de tels plans s'enchaînent. Or, le régime juridique du PSE a tout récemment changé. Et, certains représentants du personnel ont très légitimement pu décrocher. Afin de leur éviter le clash, ce petit plan de vol en trois points est destiné à leur donner des pistes de réflexion pour piloter les relations sociales en période de turbulences.

I - Les textes de référence : attention à ne pas perdre le Nord

Un ANI, une loi, un décret d'application, des instructions administratives ; les sources juridiques du nouveau régime du PSE sont a priori multiples. Aussi est-il important pour les représentants du personnel - notamment le CE, les DS, voire le CCE ou le CHCST - de savoir la valeur de ces fondements pour éviter de parler en l'air. La loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi (abrégée « LSE ») s'inspire de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 dont elle n'a pas repris

toutes les dispositions. Maintenant, c'est aux dispositions des articles du Code du travail, insérés ou modifiés par la LSE, qu'il faut faire référence. Certaines de ces dispositions sont entrées en vigueur le 17 juin, c'est-à-dire le lendemain de la publication de la loi au Journal Officiel ; d'autres, à la date explicitement prévue par la LSE (application des nouveaux textes aux procédures de licenciement collectif engagées à compter du 1er juillet 2013 ; art. 18, XXXIII de la LSE). D'autres encore ont nécessité un décret d'application. Cela a notamment été le cas concernant la procédure de licenciement collectif pour motif économique (Déc. n° 2013-554 du 27 juin 2013). Ces textes pouvant donner lieu à des difficultés d'interprétation et les DIRECCTE ayant maintenant retrouvé un rôle majeur dans la procédure, des instructions ont été élaborées par l'administration du travail pour informer ses services (Instr. DGEFP n° 2013-10 du 26 juin 2013, BOMT n° 2013/08, 30 août 2013 ; Instr. DGEFP/DGT n° 2013-13 du 19 juill. 2013). Si la portée juridique d'une instruction doit être relativisée par rapport à la LSE qui prévaut, elle n'en demeure pas moins riche d'enseignements sur l'interprétation de cette loi par l'administration du travail. A l'annonce d'un PSE, les représentants du personnel désireux de s'informer pourront en un premier temps se rapprocher du DIRECCTE compétent et se documenter en lisant les fiches de l'instruction du 19 juillet 2013 . A la lecture de ces textes récents, une attention toute particulière devra être portée à la conduite de la procédure d'information et de consultation.

II- Les principales étapes conseillées de la procédure : une check-list pour bien décoller

La prise en main d'une procédure d'information et de consultation relative à un projet de grand licenciement économique (i .e. projet de licenciement d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours) est loin d'être simple. Le PSE cristallise bien souvent toutes les craintes et concentre l'attention des institutions représentatives du personnel (IRP). Pourtant, le PSE n'est pas le seul point de vigilance de la procédure dont voici les principales étapes conseillées. L'engagement de la procédure de licenciement collectif se matérialise par l'envoi des convocations à la première réunion d'information sur le projet de réorganisation (ou de fermeture) et sur le projet de licenciement collectif qui en résulte (art. 18, XXXIII de la LSE). Et c'est à partir de cette réunion d'information sur l'un et l'autre de ces deux projets que se calcule le délai imparti (2, 3 ou 4 mois) au CE (et au CCE dans les entreprises à établissements multiples) pour rendre un avis. Par rapport à ce point de départ,

trois grandes étapes peuvent être distinguées avec chacune leur lot de questions :

- Etape 1 : l'anticipation de la procédure, avant la première réunion sur le double projet, dès la réception des convocations ;
- Etape 2 : la procédure d'information et de consultation, dès la première réunion d'information sur le double projet (souvent appelée " réunion R1 ") et jusqu'à l'échéance de rendu des avis ;
- Etape 3 : les suites de la procédure, après l'échéance de rendu des avis (généralement lors d'une réunion dite " réunion R2 ").

Avant l'engagement de la procédure d'information et de consultation, la direction de l'entreprise aura longtemps mûrit son projet pour être à même de donner au CE (ou au CCE) les documents d'information, et le projet de PSE. Pour ce faire, elle aura été très probablement aidée de conseils juridiques, comptables, etc. Les membres d'un CE (ou d'un CCE) n'auront eux que 2, 3 ou 4 mois pour rendre un avis, selon l'effectif de salariés susceptibles d'être licenciés (art. L. 1233-30 du Code du travail). C'est une lourde responsabilité, difficile à endosser, surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes concernés par le PSE. C'est pourquoi, le droit du travail leur permet de s'entourer de professionnels pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat dans un contexte aussi délicat.

III - Les acteurs-clés de la procédure : le DIRECCTE et un expert-comptable comme copilotes

Le législateur a confié un important rôle au DIRECCTE (directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Il modifie également considérablement les modalités de l'intervention de l'expert-comptable susceptible d'être désigné pour accompagner le CE (ou le CCE), et le cas échéant, les DS appelés à négocier un accord majoritaire sur le PSE. L'administration du travail retrouve un rôle capital dans la conduite de la procédure de grand licenciement économique comparable à celui qu'elle avait avant juillet 1986. En toute hypothèse (i.e. accord majoritaire seul, accord partiel, ou document unilatéral), le DIRECCTE est amené à contrôler la régularité de la procédure d'information et de consultation. En ce sens, l'instruction du 19 juillet 2013 insiste sur la nécessité d'une implication du DIRECCTE dès les premiers jours de la procédure. C'est pourquoi, il est opportun pour les représentants du personnel de se rapprocher du DIRECCTE le plus tôt possible pour établir un échange constructif

car le délai de 15 ou 21 jours pour valider l'accord majoritaire et/ou homologuer le document unilatéral relatif au PSE apparaît relativement court eu égard aux enjeux sociaux et économiques. Et cela est d'autant plus vrai, lorsque le DIRECCTE est amené à étudier le rapport de l'expert-comptable qui aurait été désigné (art. L. 1233-50 du Code du travail). Ce dernier a vu ses modalités d'intervention considérablement modifiées par la LSE. Il doit observer des délais pour sa demande documentaire et pour la présentation de son rapport. De plus, si les membres du CE (ou du CCE) amenés à le désigner ont fait le nécessaire, et que des négociations ont effectivement été engagées, il sera amené à accompagner les représentants des organisations syndicales représentatives prenant part aux négociations relatives à l'accord majoritaire. Le rôle de l'expert-comptable ne se limite donc pas à l'analyse de la dimension comptable et financière de la situation. Un projet de licenciement collectif comprend nécessairement des problématiques juridiques souvent complexes, notamment lorsque la société concernée appartient à un groupe (secteur d'activité, sauvegarde de la compétitivité, co-emploi, etc.). Dans un tel contexte, le rapport de l'expert-comptable peut se révéler très utile comme l'illustre certaines affaires très médiatisées (ex. affaire Vivéo : dans un arrêt audacieux, la Cour d'appel de Paris fait référence au rapport de l'expert-comptable ; Cass. Soc. 3 mai 2012, n° 11-207.41 ; CA Paris, 12 mai 2011). En pareil cas, l'analyse comptable et financière étayée de l'analyse juridique permet aux membres du CE (ou du CCE) de proposer des solutions alternatives au projet de réorganisation, et de les assister tout au long de la procédure d'information et de consultation jusqu'à l'échéance de rendu des avis. L'expert-comptable ne substitue pas aux représentants du personnel, mais il les accompagne en leur apportant son expertise afin qu'ils soient en capacité d'exercer leur mandat de manière optimale. Son intervention va bien au-delà de ce que prévoient les textes .

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut**.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013:67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LIRE
ET FAITES LIRE
LA NATION
LE JOURNAL DE LA
GUADELOUPE
ET DES GUADELOUPÉENS